

## Appel à candidature Spectacles vivants ou cinéma de plein air sur l'écrivaine COLETTE

### En résumé:

- À destination des entrepreneurs de **spectacles vivants ou cinéma de plein air**
- Une thématique **l'écrivain Colette**
- Pour des spectacles variés existants ou créés: concert, théâtre, visites contées, projection ...
- **Dans 6 sites en Seine-Maritime**
- Date de prestation entre **le 1er mai et le 15 juillet 2023**

### Calendrier:

- **29 novembre 2022** : diffusion de l'appel à candidatures (sites internet du Département et sites partenaires divers..)
- **31 Décembre 2022**: date limite de réception des candidatures
- **Début janvier 2023** : comité de sélection et réponses aux candidats
- **Février -mars 2023** : signature des marchés
- **Entre le 1er mai et les 15 juillet 2023** déroulement des spectacles

Dans le cadre de sa politique culturelle le département de la Seine Maritime (76) souhaite organiser **plusieurs spectacles vivants et ou cinéma de plein air** à l'occasion **des 150 ans de la naissance de l'écrivaine Colette** (née le 18 janvier 1873). Cette date d'anniversaire étant retenue par France Mémoire dans les commémorations nationales 2023.

En savoir plus sur Colette :

<https://www.amisdecolette.fr/>

Il peut s'agir **de spectacles ayant déjà été présentés** ou **nouvelles créations**.

Aussi, nous recherchons des propositions en lien avec la vie de l'artiste, et qui se dérouleront dans les sites du Département de la Seine- Maritime :

- L'abbaye de Jumièges
- Le parc animalier et botanique de Clères
- Le musée des traditions et arts normands-château de Martainville
- Le musée Victor Hugo -Maison Vacquerie à Villequier
- Le théâtre romain de Lillebonne
- Les jardins de l'abbaye saint Georges à Saint Martin de Boscherville.

En savoir plus sur les lieux :

<https://www.seinemaritime.fr/mes-activites/sites-et-musees.html>

Deux sites ont une histoire spécifique avec Colette :

- Clères, où Colette a produit un texte suite à sa venue comparant le parc à un paradis terrestre.
- Jumièges où vivait une partie de la famille de Willy son époux.
- 

**Ces spectacles se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 juillet 2023.**

**Un des spectacles retenu aura vocation à être présenté dans plusieurs sites (selon les contraintes techniques) pendant la manifestation nationale « rendez-vous aux jardins » les 2,3 et 4 juin 2023.**

## Objectifs :

Cet appel à candidature est ouvert à toute proposition pouvant **se dérouler préférentiellement dans les jardins des sites ou dans le cadre d'installations légères, en cohérence avec le goût de Colette pour les jardins.**

Ces spectacles ont pour objectif de donner envie à tout public de découvrir ou redécouvrir l'œuvre de Colette.

## Le cahier des charges pour les projets :

Les projets devront être proposés par un entrepreneur de spectacles (**association, organisme public ou mixte, société...**) dûment habilité en cohérence avec la nature du projet. Le département sera **amené à formaliser ce projet par la rédaction d'un marché (contrat de cession...)**. **Nous ne pourrions retenir les offres sous forme de salariat en direct d'artistes intermittents.**

Nous recherchons des propositions variées qui pourraient répondre aux attentes suivantes selon les sites (**cette liste n'est qu'indicative**) :

Colette et :

- La Scène (théâtre opéra) pour Jumieges
- Le « paradis terrestre » pour Clères
- La vie domestique pour Martainville
- La vie de salon pour Villequier avec ses auteurs préférés dont Victor Hugo
- La cuisine du jardin, pour les jardins de l'abbaye Saint Georges
- L'exotisme le voyage pour Lillebonne
- Les jardins et ou son goût pour la musique pour tous les sites.

### **Les structures juridiques candidates devront :**

- Être détentrice d'un numéro de SIRET/ SIREN et d'une licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité.
- Être autonome dans les déplacements pour venir sur les sites
- Fournir le dossier de candidature conformément aux indications suivantes
- Disposer des assurances cohérentes avec l'objet du spectacle.

## Montant du contrat (contrat de cession ou autre) :

Le budget prévisionnel pour l'ensemble de la programmation sur les 6 lieux ne pourra dépasser 30 000 € TTC.

Le marché ainsi rédigé comprendra au stade proposition : tous les frais liés à l'organisation du ou des spectacles **de façon autonome** par l'entrepreneur :

- Il comprendra notamment la rémunération des artistes et équipes techniques, les installations techniques nécessaires : costumes, décors, sonorisation..., les frais de déplacement, d'hébergement et de repas...
- Le département pourra éventuellement, proposer après examen des projets, de fournir une partie du matériel technique ou appui humain dont il pourrait disposer en déduction d'éventuels couts prévus dans le devis.
- Le département prendra à sa charge les droits SACEM.

## Candidature :

### Le dossier de candidature doit contenir :

- Un document écrit de présentation du projet artistique : argumentaire sur le lien avec Colette, présentation détaillée du ou des spectacle (durée, participants, modalités et contraintes techniques...), complété, si existant, par tout autre outil de présentation de l'œuvre (lien internet, vidéo, document audio...)
- Un détail de la configuration technique nécessaire à la réalisation des représentations
- Un calendrier de disponibilité entre le **1er mai et le 15 juillet 2023**
- Dossier administratif : justificatif de SIREN OU SIRET, un RIB, licence d'entrepreneur de spectacle, visa d'exploitation et ayants droits éventuels...
- Dossier de référence du créateur et des participants au projet (CV)
- Un devis détaillé
- Un document d'information sur les droits SACEM

**Seuls les dossiers complets, arrivés avant le 31 Décembre 2022 seront étudiés.** Les candidatures sont à envoyer par email à l'adresse suivante : [abbayesaintgeorges@seinemaritime.fr](mailto:abbayesaintgeorges@seinemaritime.fr) en précisant dans l'objet : **appel à Candidature Colette.**

**A réception du dossier, un accusé de réception sera envoyé.** Dans le cas contraire, merci de contacter nos services.

## Modalités de sélection et mise en œuvre :

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentants des services du Département de la Seine-Maritime. **Le département souhaite retenir jusqu'à 7 spectacles différents, étant précisé que chaque candidat peut proposer plusieurs spectacles.**

### Critères de sélection :

- La présence et lisibilité de l'œuvre de Colette dans la création
- La cohérence du projet avec le ou les sites et leurs contraintes techniques
- L'expérience du porteur de projet
- La volonté d'offrir des spectacles diversifiés dans les sites
- La cohérence du calendrier avec les attentes et contraintes des sites accueillant
- L'impact environnemental du projet
- Le cout du projet au regard de l'ambition globale de cette opération multi site

### Après la notification de sa sélection, le porteur de projet devra impérativement :

- Fournir tout élément complémentaire nécessaire à l'établissement du marché (contrat de cession ou autre document juridique, notamment pour le cinéma de plein air)
- S'engager à être disponible sur les dates qui seront définies à partir du calendrier proposé.

## Contacts / Renseignements :

**Marie-Laure Sucre** directrice des Jardins de l'abbaye Saint Georges et chargée de mission parcs et Jardins au Département de la Seine-Maritime :

Tél : 02 35 32 21 20/ 06 30 19 51 00

Mail: [marie-laure.sucre@seinemaritime.fr](mailto:marie-laure.sucre@seinemaritime.fr)